FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 667
Moto-Club —— MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation —— 3156
Date —— 9 JUIN 2019
Lieu —— CIRCUIT HGK MURET (31)
Organisateur technique - ALIBERT MICHEL
E-mail —— contact@motosportoccitan.fr
Téléphone —— 06.48.06.77.28.

MOTO 25 POWER
Vitesse & Endurance

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	COSTES FABRICE	Licence : 247418
Président du Jury ou Arbitre*	ARABEYRE NELLY	Licence : 246252
Membre du Jury	MAIFFRET GREGORY	Licence : 253165
Membre du Jury	RICHARD JOEL	Licence : 106098
Commissaire technique responsable	CUCULIERE REGIS	Licence : 253120
Responsable du chronométrage	JACOMELLI ROXANE	Licence : 361498

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Pocket-Bike	8 ans		50cc max*	NJ2-NJ3-NCO-NPP-LP / 45€
Ligue A1	7 ans	12 ans	50cc 2T/115c 4T max*	NJ2-NJ3-NCO-NPP-LP / 45€ / 12cv max
Ligue A2	10 ans		70cc 2T/160cc 4T max*	NJ3-NCO-NPP-LP / 45€ / 15cv max
Ligue A3	10 ans		125cc 4T	NJ3-NCO-NPP-LP / 45€ / 15cv max
Ligue A4	12 ans		125cc 2T/250cc 4T max	NJ3-NCO-NPP-LP / 45€ / 25cv max
Démonstration	6 ans		50cc 8cv max	NJ1-NJ2-NJ3-NPP-NET-LJ-PASS CIRCUIT
			* cf limites RTS	LJ en ligne uniquement jusqu'à H-72

Engagement :
Site Internet ---- www.motosportoccitan.fr
Contact ---------- Michel Alibert
Téléphone ------- 06.48.06.77.28. E-mail -- contact@motosportoccitan.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 0€
Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Dr Lise-Marie Latour**

Nombre de secouristes **2**

Hôpital le plus proche ..... **CHU Toulouse Purpan**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit HGK Muret**

Adresse ..... **21 rue Jean Manuel Fangio 31600 Muret**

Capacité Vitesse :

Pendant les essais : **43**

En manche : **36**

Capacité Endurance :

Pendant les essais : **49**

En manche : **41**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1146 m**

Largeur minimum de la piste ..... **8 m**

Nombre d'OCP* **5**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/04/2019	Date : 19/04/2019	Date : 25/04/2019
	P/ Nicole Fuentes	Numéro : 19/0474
	LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	
Moto-Club	MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation	3156
Date	9 JUIN 2019
Lieu	CIRCUIT HGK MURET (31)
Organisateur technique	ALIBERT MICHEL
E-mail	contact@motosportoccitan.fr
Téléphone	06.48.06.77.28.

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER 2019

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS
Ils devront être envoyé, au plus tard 30 jours avant la date de l'épreuve (cachet de la poste faisant foi), accompagnés du droit d'engagement fixé par le règlement particulier de l'organisateur.
Tarif: 45€ pour les engagements à l'année
50€ pour les engagements occasionnel pour toutes les catégories
60€ pour les engagements hors délais (acceptés en fonction des places restantes)
10€ supplémentaire pour l'inscription d'une seconde machine.
Toute demande envoyée au club organisateur sans droit d'engagement sera considéré comme nulle.
Les formulaires d'engagement sont disponibles sur le site www.motosportoccitan.fr

ARTICLE 2 - CONCURRENTS et MACHINES
Le CHAMPIONNAT de Ligue Occitanie de Vitesse MOTO 25 POWER est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM en cours de validité de type: NCO, NJ, NPP (pour la catégorie Pocket-Bike) et détenteur d'un CASM/guidon ou LJA. Le pilote disputant une épreuve avec une licence une manifestation apparaîtra au classement de l'épreuve ainsi qu'au classement général de la saison. Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentante légale ou mandatée.
Les machines devront répondre aux clauses du Règlement Technique Général et Particulier de la catégorie (cf. Règlement Technique et Général du Championnat).
LA CONFORMITE DE LA MACHINE EST SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DU PILOTE.

ARTICLE 3 - PARCOURS
L'homologation du circuit ou l'arrêté préfectoral faisant foi, il sera accepté un maximum de 36 concurrents pour les qualifications et les manches de courses. Lors des essais libres, la capacité pourra être majorée de 20%, par conséquence, il sera admis simultanément sur ce circuit un maximum de 43 concurrents.

ARTICLE 4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES
Ces vérifications auront lieu le dimanche 9 JUIN 2019 et débuteront IMPERATIVEMENT à 08h00.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/04/2019	Date : 19/04/2019	
	p/ Nicole Fuentes	
	LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	
Moto-Club	MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation	3156
Date	9 JUIN 2019
Lieu	CIRCUIT HGK MURET (31)
Organisateur technique	ALIBERT MICHEL
E-mail	contact@motosportoccitan.fr
Téléphone	06.48.06.77.28.

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER 2019

ARTICLE 5 - PARC COUREUR

Il est rappelé aux concurrents que leurs motos et leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne peuvent en aucun cas invoquer la responsabilité civile du Club Organisateur en cas de vol ou de dégradation.

ARTICLE 6 - PADDOCK

Il est indiqué aux concurrents des courses organisées par le MOTO SPORT OCCITAN, que le paddock est un lieu de vie et de repos pour tous, en conséquence toute émission de bruit anormal, démarrage moteur... est interdit après 20h00; fête musicale après 22h30. Tout participant devra prendre connaissance du Règlement Intérieur du Circuit et en particulier les règles imposées pour la Tranquilité Publique, le Respect de l'environnement et des personnes.
Nous vous rappelons que chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs et que tout manquement à ces règles sera sanctionné, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 7 - CIRCULATION

Le déplacement des machines de course et des voitures devra se faire à l'allure du piéton ou au pas. Dès la sortie des stands, toute circulation moteur en marche est interdite. Tout contrevenant se verra passible d'une sanction par le Jury (cf. Règlement Administratif et Sportif Général du Challenge Article 13).

ARTICLE 8 - CHAMP D'APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement s'applique à toutes les épreuves organisées par le MOTO SPORT OCCITAN en Occitanie ainsi qu'à toutes les épreuves organisées dans une autre région dans le cadre exclusif du Championnat Occitanie Moto 25 Power. Par leur engagement à l'épreuve, les pilotes adhérent à ce règlement ainsi qu'à tous les règlements complémentaires de la FFM.
Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, les prescriptions de l'annexe Vitesse de la FFM.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/04/2019	Date : 19/04/2019	Date :
	vc/ Nicole Fournier	Numéro :
	LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— .....
Moto-Club ——— **MOTO SPORT OCCITAN**
N° d'affiliation ——— **3156**
Date ——— **Dimanche 9 JUIN 2019**
Lieu ——— **Circuit HGK Muret (31)**
Organisateur technique - **Alibert Michel**
E-mail ——— **contact@motosportoccitan.fr**
Téléphone ——— **06.48.06.77.28**

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— **Dimanche 9 Juin 2019**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8h00	8h30	**Contrôles administratifs**	TOUTES	0h30
8h00	8h45	**Contrôles techniques**	TOUTES	0h45
9h05	9h25	**Essais Qualificatifs**	Pocket-Bike + A1	0h20
9h30	10h00	**Essais Qualificatifs**	A2 + A3	0h30
10h05	10h35	**Essais Qualificatifs**	A4	0h30
10h35	10h55	**Démonstration 1**		0h20
11h00	11h15	**Manche 1**	Pocket-Bike + A1	0h15
11h20	11h35	**Manche 1**	A2 + A3	0h15
11h40	11h55	**Manche 1**	A4	0h15
13h30	13h50	**Démonstration 2**		0h20
14h00	14h15	**Manche 2**	Pocket-Bike + A1	0h15
14h20	14h35	**Manche 2**	A2 + A3	0h15
14h40	14h55	**Manche 2**	A4	0h15
15h00	15h20	**Démonstration 3**		0h20
15h30	15h45	**Manche 3**	Pocket-Bike + A1	0h15
15h50	16h05	**Manche 3**	A2 + A3	0h15
16h10	16h25	**Manche 3**	A4	0h15
16h55		**Remise des Prix**		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ———
Moto-Club ——— MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation ——— 3156
Date ——— Dimanche 9 JUIN 2019
Lieu ——— Circuit HGK Muret (31)
Organisateur technique - Alibert Michel
E-mail ——— contact@motosportoccitan.fr
Téléphone ——— 06.48.06.77.28

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	COSTES FABRICE	247418
Président du Jury	ARABEYRE NELLY	246252
Membre du Jury	MAIFFRET GREGORY	253165
Membre du Jury	RICHARD JOEL	106098
Commissaire technique	CUCULIERE REGIS	253120
Commissaire de piste	ARABEYRE BENJAMIN	268684
Commissaire de piste	CARRIERE JEAN-MARC	254714
Commissaire de piste	FURLAN PIERRE	121779
Commissaire de piste	GERVAIS JULIE	173260
Commissaire de piste	GRELLIER LYDIE	286023
Commissaire de piste	ROUSSELOT FABRICE	24363
Commissaire de piste	VENNER CEDRIC	132298
Chronométreur	ALIBERT MICHEL	249525

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

PLANS

De la manifestation du Dimanche 9 Juin 2019

Plan d'accès **Circuit du**

LHERM
21 Rue Jean-Manuel Fangio 31600
MURET

Latitude : 43.45222100
Longitude : 1.27778600

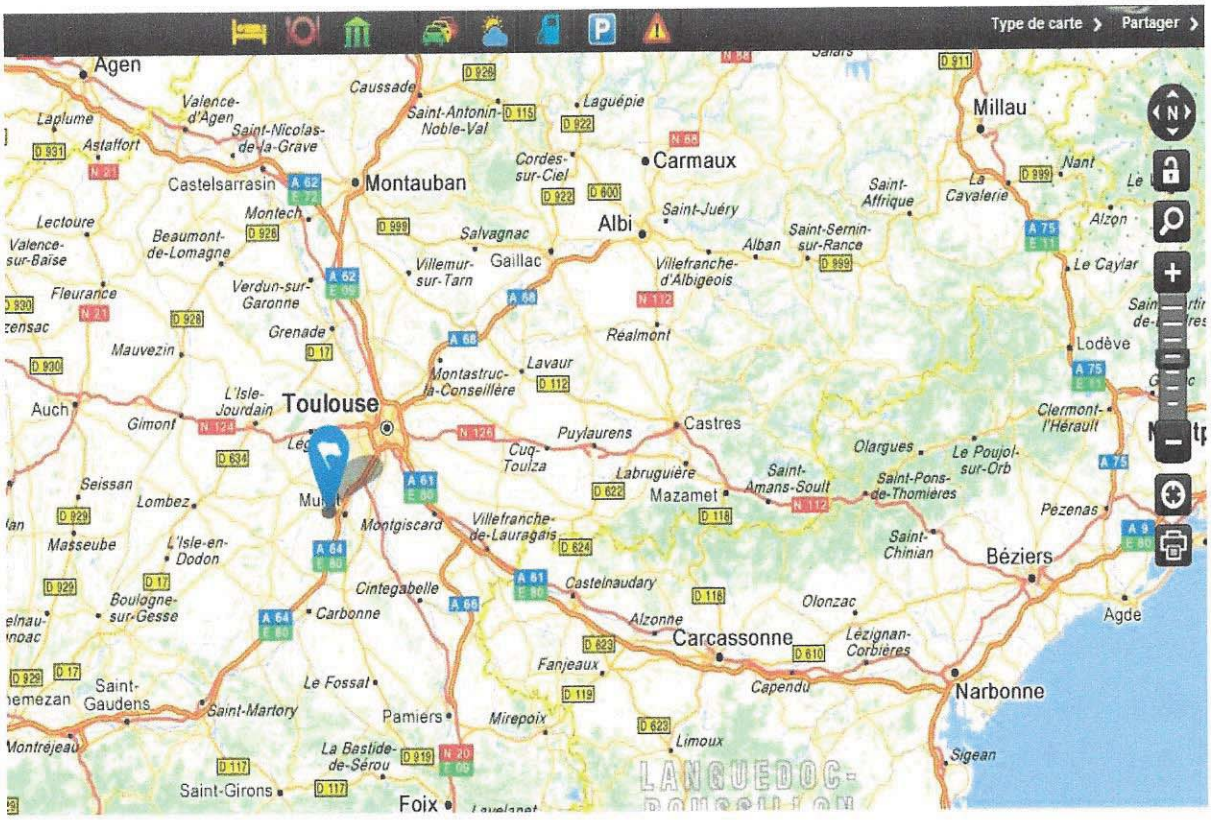

Plan du circuit

Longueur du circuit : 1150m
Largeur de la piste : 8m
Nature du revêtement : Asphalte

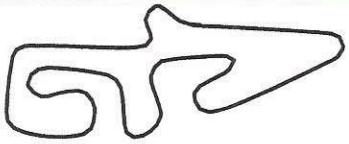

MOTO SPORT OCCITAN
Association Loi 1901

Siège Social lieu-dit Coulzonne 09300 ROQUEFIXADE
Contact 06.48.06.77.28 ou contact@motosportoccitan.fr

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Légende :

- Poste de commissaires de piste
- Accès véhicule de secours
- Poste de Directeur de course
- Ligne de départ/arrivée
- Poste de chronométrage
- Sens de la course
- Poste de secours

Légende :

- Zone spectateurs en haut de la bute
- Paddock
- Local Toilette
- Zone spectateurs protégée derrière un grillage
- Pré-Grille
- Vers le Bar/Restaurant et parking
- Parking
- Locaux Circuit

MOTO SPORT OCCITAN
Association Loi 1901

Siège Social lieu-dit Coulzonne 09300 ROQUEFIXADE
Contact 06.48.06.77.28 ou contact@motosportoccitan.fr

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 152

ASSURE : **MOTO SPORT OCCITAN** - 31200 TOULOUSE

COMPETITION : **CHAMPIONNAT OCCITANIE 25 POWER VITESSE**

LIEU : **MURET (31)** **CATEGORIE :** **NATIONALE**

TYPE : **POWER 25** **N° D'AGREMENT :** **667**

DUREE : **1 JOUR** **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **09/06/2019** **JUSQU'AU :** **09/06/2019**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels**
  autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- **500 000 € en cas de dommages matériels**
  autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

***Police souscrite par la FFM au nom de "** **MOTO SPORT OCCITAN** **" qui lui est affilié.**

Auprès de DTW 1991 Underwritting Limited **Le Preneur d'Assurance**

Villeurbanne, le **24/04/2019**

GRAS SAVOYE WILLIS TOWERS WATSON, société de courtage d'assurance et de réassurance
Bat. C1 - Pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 - F 69628 VILLEURBANNE Cedex France - Tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : 33(0)4.72.34.90.29
sportsmecaniques@grassavoye.com

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 -Télécopie : 01 41 43 55 55 - http://www.grassavoye.com
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9